

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7162 SÉANCE DU 29 mars 2021

Sont présents :

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis « Kalo » Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René W. Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA
RÉFECTION DES FINIS DES TOILETTES ET VESTIAIRES DE
L'ÉCOLE WAHTA'**

Attendu qu'en vertu de la politique d'approvisionnements en biens et services adoptée par la résolution #6436, tout engagement de plus de 100 000 \$ dollars relève de l'autorité exclusive du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

Attendu que la direction de la Gestion des immeubles, Infrastructures et Projets majeurs (GIIPM) a procédé en date du 10 décembre 2020, à la publication d'un appel d'offres sur invitation, dont la date de fermeture était le 22 janvier 2021 à 14 h;

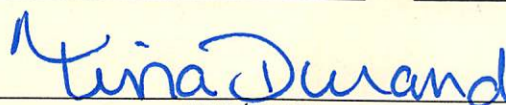
Attendu que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Soumissionnaires invités :	Montant forfaitaire
Les Entreprises QuébecHab	264 200,00 \$
Durand Construction	non conforme
M.A Construction	pas de soumission
Genest et Picard	pas de soumission

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

Canada,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7162 SÉANCE DU 29 mars 2021

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA
RÉFECTION DES FINIS DES TOILETTES ET VESTIAIRES DE
L'ÉCOLE WAHTA'

SMD Construction	pas de soumission
Rénovation Wendat	pas de soumission
Daro Services	pas de soumission
Groupe Constructech	pas de soumission
Escalera Entrepreneur général	pas de soumission
Construction Richard Arsenault	pas de soumission
Canevas Construction	pas de soumission

Attendu que la direction GIIPM a procédé à l'évaluation des soumissions reçues selon les critères de sélection dans l'appel d'offres;

Attendu que la direction GIIPM recommande d'octroyer le contrat aux Entreprises QuébecHab pour un montant de 264 200 \$ puisque leur soumission est conforme

Attendu que le montant forfaitaire soumis est 7,5% supérieur à l'estimé des professionnels, qui s'élève à 245 843, 26 \$;

Attendu que le soumissionnaire déclare, dans sa soumission, s'engager à s'approvisionner en matériaux et en main d'œuvre chez des fournisseurs et sous-traitants locaux;

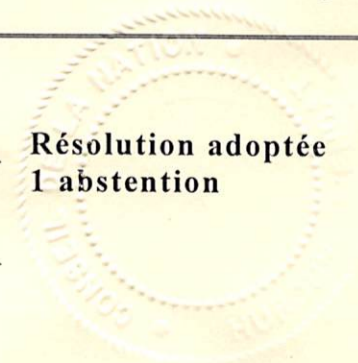
Attendu que les coûts reliés à la réalisation de l'ensemble des travaux et au paiement des honoraires professionnelles sont disponibles à même le budget d'opération de l'école primaire;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée
1 abstention


SECRÉTAIRE
TINA DURAND



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7162 SÉANCE DU 29 mars 2021

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA
RÉFECTION DES FINIS DES TOILETTES ET VESTIAIRES DE
L'ÉCOLE WAHTA'**

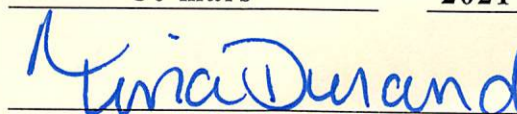
Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, appuyé par le Chef familial René W. Picard, et **résolu** :

- **D'**octroyer un contrat pour la réfection des finis des toilettes et vestiaires de l'école Wahta' à Entreprises QuébecHab, correspondant aux termes du document d'appel d'offres à la suite duquel la soumission a été déposée le 22 janvier 2021;
- **De** mandater le Chef responsable de l'éducation primaire, M. Stéphane B. Picard, à signer le contrat pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat;
- **De** mandater le directeur de l'école Wahta' à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 30 mars 2021 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

